

ASSOCIATION DES FEMMES DE MEDIA MODULE DE FORMATION

LE JOURNALISME SENSIBLE AU GENRE

UVIRA, DU 21 AU 27 FEVRIER 2018

AWA N'IBAMBA Clarisse
Facilitatrice

I. INTRODUCTION

Le journalisme sensible au genre consiste à établir l'équilibre, l'égalité des genres dans le traitement de l'information en portant des lunettes genre, en donnant les mêmes chances de prise de parole aux hommes et aux femmes. L'égalité de genre étant un droit fondamental consacré par la constitution Congolaise, les journalistes n'étant donc pas au-dessus de la loi, doivent s'y conformer.

L'information étant un élément important dans la vie humaine, elle est capable de révolutionner des vies, des communautés et donc de changer des mentalités qui freinent encore le respect des droits de toutes les composantes de la société.

En raison justement de l'impact de l'information sur la vie humaine, il est important qu'elle soit traitée dans les règles de l'art par des professionnels qui savent ce que c'est que le métier de journalisme. Dans un monde en pleine mutation où les gens sont emportés par le sensationnel, les journalistes ont tendance à oublier leur responsabilité morale qui exige qu'ils donnent la même chance à toutes les composantes de la société de s'exprimer.

Ce module a deux chapitres dont le premier définit **le genre et quelques autres concepts liés au Genre**, tandis que le second chapitre parle du **journalisme sensible au genre**. Ce chapitre est beaucoup plus pratique parce qu'il lie la pratique à la théorie. D'où l'échange d'expériences entre les participants.

A travers cette formation les journalistes de l'AFEM vont, non seulement bénéficier de la formation comme participants, mais aussi ils partageront leurs expériences avec les autres participants en insistant sur l'intégration du genre dans leur travail de chaque jour, c'est-à-dire dans la récolte, le traitement et la diffusion des informations et de tout autre programme radiophonique.

CHAP I : LE GENRE ET AUTRES CONCEPTS CONNEXES

I. INTRODUCTION

La promotion du genre en termes d'égalité des droits pour les femmes et les hommes est une question des droits humains fondamentaux. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en fait état.

Toutefois, il importe de noter que la question de l'égalité de genre ne se limite pas qu'à une question des droits humains. Elle s'étend également à l'implication et à la participation des femmes dans tous les domaines de développement, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée.

Dans les médias, une attention particulière mérite d'être fixée sur la participation des femmes dans le monde des médias. Ce dernier, comme tous les autres secteurs de la vie, n'échappe nullement aux préjugés et stéréotypes qui entourent la profession des femmes. Ce qui plonge ces organes, appelés à jouer un rôle capital dans le processus de changement des mentalités quant aux violations dont sont victimes les femmes, dans un paradoxe immense. ET aussi, dans leur travail, les journalistes oublient souvent d'insister sur le genre c.à.d. de faire participer les hommes et les femmes dans les différents formats journalistiques (interview, voxpop, débats, etc)

Ainsi donc, une meilleure perception des concepts de l'égalité de genre permettra aux journalistes formés d'avoir ce tact de toujours relever le genre dans la production de leurs émissions en considérant les besoins des uns et des autres.

II. LES CONCEPTS DE BASE DU GENRE ET DEFINITIONS

1. LE GENRE

Le genre peut être perçu comme un concept complexe parce qu'il prend en considération un large éventail des facteurs sociaux et culturels susceptibles de varier dans le temps et dans l'espace.

Ainsi donc, on peut définir le genre comme un concept se référant aux rôles sociaux, aux relations entre hommes et femmes, aux traits de caractère, aux attitudes, aux comportements, aux valeurs, aux responsabilités et aux pouvoir et influence respectifs attribués aux hommes et aux femmes par la société.

En d'autres termes, le concept du genre inclut les attentes à l'égard des caractéristiques, des aptitudes et des comportements probables des femmes et des hommes (féminité et masculinité).

Le genre est donc fonction de la définition que la société donne à la masculinité et à la féminité en termes de ce qui est approprié respectivement aux hommes et femmes. En considérant, par exemple, les affirmations selon lesquelles "seules les femmes peuvent s'occuper des travaux de ménages" ou "seuls les hommes peuvent conduire de gros engins comme les camions, on voit clairement que celles-ci se réfèrent aux caractéristiques assignées aux femmes et aux hommes par la société. Même si elles sont considérées comme vraies par tous, elles ne peuvent cependant pas être universelles. Elles peuvent être acceptées ou rejetées selon le contexte.

Le genre peut également être influencé par les croyances culturelles, les croyances religieuses, les traditions, la communauté, les proverbes, les jeux, etc...

En effet, la plupart des religions sont mêmes considérées comme des facteurs contribuant au renforcement des inégalités entre les hommes et les femmes.

Le genre est une identité acquise qui, par conséquent, peut être modifié dans le temps et au sein ou par les cultures.

2. LE SEXE

Le sexe est la différence naturelle entre les hommes et les femmes. Il fait référence aux caractéristiques biologiques et anatomiques génétiquement déterminées des femmes et des hommes : la 23^{ème} paire de chromosomes est différente pour les femmes (XX) et les hommes (XY). Ceux-ci se manifestent par leurs différents rôles dans la reproduction biologique.

C'est ainsi, par exemple, qu'on note une différence dans la constitution physique de leurs corps, les hommes produisent des spermatozoïdes, les femmes des ovules, les femmes portent les grossesses et donnent naissance....

Les différences de sexe sont déterminées avant la naissance et ne peuvent donc pas être modifiées par des influences environnementales ou culturelles : la notion du sexe est universelle.

Le genre est donc différent du sexe.

3. LES ROLES DE GENRE

Les rôles de genre font référence aux activités attribuées aux femmes et aux hommes en fonction de ce qui est perçu comme différences entre hommes et femmes. Ils sont socialement déterminés, influencés par des facteurs sociaux, culturels et environnementaux caractérisant une certaine société, communauté ou période historique. Ils peuvent donc aussi changer dans le temps et l'espace.

Les rôles de genre tendent à instaurer des frontières entre ce qui est perçu comme approprié pour les femmes et les hommes dans la société, d'un point de vue des domaines public comme

privé. Ils sont ainsi acceptés comme “naturels” et assimilés par les filles et les garçons depuis leur plus jeune âge sur base des modèles de genre qu’ils tirent de leur environnement social.

La famille ou la communauté, de façon directe, mais aussi indirectement le marché du travail exerce une forte pression sur les individus pour respecter de tels modèles. Et, il importe de noter que ces modèles du tissu social sont souvent dissuasifs pour un changement social.

Nous pouvons, toutefois, observer que les crises constituent des facteurs de changement importants pour les rôles de genre. En effet, les événements ou crises comme la guerre ou la famine peuvent radicalement changer les rôles des hommes et des femmes. Et, ces situations de crise affectent différemment les femmes et les hommes en raison de leurs rôles de genre. Par exemple, quand les hommes partent au combat les femmes doivent assumer les tâches préalablement réalisées par les hommes en plus de leurs propres tâches.

Les changements du rôle de genre peuvent aussi demeurer permanents, mais parfois, il arrive qu’après la crise, les anciennes attitudes de rôles de genre ressurgissent et un rôle de genre qui était accepté pendant la crise (par exemple les femmes actives dans les conflits armés) ne le soit plus par la suite. C’est le cas des femmes combattantes lors des guerres qu’a connues la RDC.

Nous retiendrons que de façon constante, les hommes comme les femmes jouent de multiples rôles dans leur vie. On distingue principalement trois rôles qui sont, selon Caroline Moser:

- **le rôle de reproduction** (domestique): les activités qu’on fait pour le bien-être de la famille sans rémunération ;
- **le rôle de production** : les activités qu’on mène pour générer les revenus ;
- **le rôle communautaire** : les activités qu’on fait pour le bien-être de la communautaire

Pour plusieurs personnes, une activité est considérée comme travail seulement quand cette activité a une rémunération mais en ce qui concerne le genre, le travail est considéré comme une force. Le travail est une activité qui occupe votre temps.

En analysant les trois rôles ci-haut cités, il ressort que dans bon nombre de sociétés, le rôle des hommes dans le domaine productif est saillant alors que leur rôle reproductif reste subsidiaire. La contribution des hommes aux activités domestiques se limite souvent aux tâches qui incluent une décision financière comme l’éducation des enfants, les achats pour la maison, *etc...* Et, même pour ce qui est de la gestion de la communauté, les hommes ne sont plus concernés que par la sphère décisionnelle de la communauté, contrairement aux femmes qui doivent tout faire pour le bénéfice de celle-ci comme extension de leur rôle reproductif. Et, tout cela sans aucune rémunération ni valorisation.

Autrement dit, et d’une façon générale, les femmes doivent simultanément jongler entre différentes tâches. On leur assigne souvent le triple rôle, productif, reproductif et communautaire. Cela, bien que leur rôle productif ne soit aussi valorisé que celui des hommes.

Tout ceci renforce le stéréotype selon lequel chaque femme possède une qualité "naturelle" pour le travail domestique.

4. LES RELATIONS DE GENRE

Le genre est un terme relationnel. En fait, il ne fait pas que référence aux femmes et hommes, mais aussi à leurs relations. Les relations de genre sont en lien étroit avec les différents modes de définition des droits par une société, des responsabilités et des identités des femmes et des hommes dans leurs relations.

Les femmes et les hommes interagissent dans toutes les sphères de la vie, dans le domaine privé (famille, mariage, etc.) aussi bien que dans le domaine public (vie politique, marché du travail, etc.). De ce fait, les relations de genre sont inévitables.

On peut donc dire que toutes les relations sociales comportent une dimension de genre parce qu'elles sont définies par l'identité de genre des personnes concernées, femmes et hommes. Même s'il est vrai que les relations sociales peuvent être également influencées par plusieurs autres facteurs comme l'âge, la classe sociale, la religion, ..., c'est la composante de genre qui met en exergue un pouvoir structurant chaque relation. Le pouvoir ressort et est distribué dans toutes les pratiques sociales, et souvent au désavantage des femmes.

Les relations de genre sont donc des relations de pouvoir. Elles sont évidentes, par exemple, dans la manière dont les ressources naturelles, économiques, politiques et autres sont distribuées entre les femmes et les hommes. L'accès des femmes à ces ressources est plus limité, ce qui, du reste, diminue leur pouvoir de négociation de leur position au sein de leur ménage, de la communauté, du marché du travail et de la vie politique.

Pour illustration, on peut avoir l'impression que, dans la sphère privée, la relation parent-enfant est de prime abord neutre de genre. Mais, un regard averti pourrait voir manifestement que les obligations qu'une fille a envers ses parents peuvent largement différer de celles de son frère.

De même, dans la sphère publique, les attitudes des employeurs envers les employés peuvent varier grandement selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes.

5. LES BESOINS PRATIQUES ET LES INTERETS STRATEGIQUES

Ces concepts se réfèrent à la condition et à la position des femmes. La condition a trait à l'état matériel dans lequel les femmes vivent, tandis que leur position porte sur leur situation sociale et la reconnaissance de leurs statuts. Ainsi donc, on peut libeller les deux concepts comme suit :

Les Besoins Pratiques :

- ils sont relatifs liés à la condition des femmes
- ils résultent des carences matérielles et de l'insatisfaction des besoins basiques des femmes. Il s'agit des besoins tels que l'alimentation, le logement, l'approvisionnement en eau, les soins de santé et l'emploi.
- ils sont circonscrits dans une durée déterminée et nécessitent des solutions ponctuelles sans s'intéresser aux causes profondes des problèmes des femmes.

- Ils sont facilement quantifiables et se satisfont des ressources matérielles.

Les Intérêts Stratégiques :

- Ce sont les besoins particuliers des femmes pour parvenir à l'égalité
- Ils sont peu visibles
- ils sont liés aux relations de pouvoir entre les hommes et les femmes
- Ce sont des intérêts à long terme qui visent à améliorer la situation des femmes et des hommes
- Pour les satisfaire, il est impérieux d'aboutir à une prise de conscience des inégalités, à un changement dans les modèles d'identités et dans les attitudes de la société. Ils sont donc accessibles par le biais des changements dans leurs rôles, leurs responsabilités et leurs possibilités de décider au sein de la communauté.

6. LA DISCRIMINATION PAR LE GENRE

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) définit la discrimination comme "toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine".

Cette définition fait de la discussion sur la discrimination un sujet pour les droits humains.

La discrimination par le genre est donc une différence de traitement fondée sur le sexe qui impose à un individu des désavantages ou des limites à son accès aux opportunités pourtant disponibles aux autres membres de la société. La différence de traitement basée sur le genre peut avoir deux aspects : l'un ayant trait aux aspects procéduraux et l'autre résultant de certaines pratiques.

Ceci nous mène à différencier la discrimination directe (concernant les aspects procéduraux) de la discrimination indirecte (résultats de certaines pratiques).

La discrimination est **directe** quand les lois et les pratiques excluent explicitement certains individus sur la base de leur sexe ou de leur appartenance à un groupe spécifique. *Par exemple, les annonces de vacance de poste décourageant ouvertement les travailleuses mariées.*

Celle **indirecte** est plus difficile à détecter parce qu'elle fait référence à des normes, procédures et pratiques qui apparaissent neutres de genre mais dont la mise en œuvre affectent de façon disproportionnée les membres de la société.

Par exemple, l'exclusion des travailleurs domestiques des lois portant protection des employés.

7. L'ÉGALITE ET L'ÉQUITÉ

Égalité: C'est un concept difficile et souvent contesté. Une simple définition d'égalité est l'idée du traitement et respect égale. Sur le plan juridique, l'égalité est un principe que tous les citoyens ont les mêmes droits. Il cherche à donner les mêmes conditions pour les femmes et les hommes à accéder aux ressources et aux opportunités ainsi que le contrôle de ces ressources/opportunités.

L'égalité est donc tant une fin qu'un moyen qui implique que les personnes bénéficient d'un traitement égal sous le régime de la loi et des chances égales de jouir de leurs droits et de cultiver leurs talents et leurs aptitudes de sorte qu'elles puissent participer au développement politique, économique, social et culturel de leur pays et goûter de ses fruits.

Équité: le concept d'équité de genre transmet une notion de justice, c'est-à-dire de pouvoir donner à chacun ce qui lui appartient, en considérant les conditions et caractéristiques de chaque genre. C'est donc un processus instaurant une plus grande justice entre les femmes et les hommes et qui cherche à assurer que les femmes, hommes, garçons et filles participent au processus du développement en prenant compte de leurs spécificités.

Ce concept est en relation avec l'égalité des résultats et des bénéfices pour les hommes et les femmes.

8. L'ACCES ET LE CONTROLE

Le genre et développement cherche à enlever les contraintes sociales qui perpétuent la pauvreté; à accroître l'accès aux ressources /opportunités et vise l'émergence d'une société égalitaire où les femmes et les hommes sont libres de décider la direction de leur développement

ACCES : L'opportunité d'utiliser les ressources sans avoir l'autorité d'en décider concernant le produit / les résultats et les méthodes d'exploitation

CONTROLE : L'autorité complète pour décider de l'utilisation et du résultat des ressources.

9. L'ANALYSE DU GENRE

Une analyse du genre est une analyse faite pour comprendre :

- Les relations sociales entre les femmes et les hommes ;
- Les rôles des femmes et des hommes ;
- L'accès des femmes et des hommes aux ressources ;
- Le contrôle des femmes et des hommes de ces ressources ;
- Les différentes opportunités que les femmes et les hommes ont dans la communauté ;
- Les différents bénéfices que les femmes et les hommes peuvent tirer d'une intervention ;
- Comment les femmes et les hommes prennent des décisions aux niveaux micro, méso et macro.

10. L'INTEGRATION DU GENRE

L'intégration du genre est l'évaluation des effets d'une action planifiée, ainsi que la législation, les politiques ou les programmes portant sur les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

C'est une stratégie visant à faire des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension intégrale du montage, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans les domaines politiques, économiques et sociaux afin que les femmes et les hommes en bénéficient équitablement et que les inégalités ne soient pas perpétuées.

III. LES COÛTS DES INEGALITES LIEES AU GENRE

Tel que stipulé ci-haut, il est indispensable d'intégrer le genre dans le développement. Car, il est avéré que la présence des inégalités dans les différentes sociétés comporte un coût non négligeable.

Les inégalités entre les sexes sont vues non seulement comme des conséquences, mais aussi comme des déterminants de la pauvreté. Et, en tant que telles elles sont coûteuses pour le développement.

Généralement les pays avec plus d'inégalités paient le prix de plus de pauvreté, plus de malnutrition, plus des maladies et d'autres privations mais les coûts sont particulièrement relevés dans les domaines suivants:

1. Santé

- A cause de la discrimination il y a un taux élevé de mortalité féminine dans certains pays (le monde a perdu 60 à 100 million des femmes)
- La féminisation du VIH/SIDA: les femmes font 55% des 22 millions des personnes adultes vivant avec le VIH/SIDA.

2. Education

- L'inégalité dans l'éducation affecte la qualité de la main d'œuvre.
- Il est observé que l'infection du VIH augmente dans les régions où les femmes ne sont pas ou peu éduquées
- Le taux de mortalité infantile augmente avec le taux d'analphabétisation des femmes (50% de baisse de scolarité augmente la mortalité infantile de plus de 21 pour 1000 à cause de la mauvaise qualité des soins aux enfants et de la malnutrition).
- La baisse de performance des enfants à l'école à cause de l'analphabétisme des parents
- Le manque d'éducation veut dire parfois manque d'emploi, et ce sont plus les femmes qui en sont victimes.

3. Gouvernance

- Les inégalités en ce qui concerne l'accès à l'information, la terre, le capital et les mauvaises pratiques dans l'emploi limitent les possibilités pour les femmes et les hommes de gagner leur vie.
- Et parce que la condition des femmes affecte le développement cognitif, la santé, la nutrition et la scolarisation de leurs enfants, les inégalités affectent négativement à long terme la croissance économique d'un pays.
- Le coût des violences faites aux femmes est estimé à 1 milliard des dollars Américain chaque année (selon ONU Femmes.).

La liste n'est pas exhaustive. Pratiquement tous les secteurs de la vie enregistrent un coût lié aux inégalités entre les sexes.

IV. GENRE ET DROITS FONDAMENTAUX

La RDC, comme bon nombre de pays dans le monde, a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux en guise d'engagement pour la promotion de l'égalité de genre. Elle a, de ce fait, révisé sa constitution, modifié son code pénal et même élaboré un document de politique nationale sur le genre. Ainsi, elle démontre sa volonté à parvenir à la mise en place d'une société Congolaise plus équitable.

1. LE CADRE NORMATIF INTERNATIONAL

- La Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948
 - La convention sur les droits politiques de la femme
 - La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF 1979)
 - Le Protocole de Maputo
 - Le programme d'action de Beijing (1995)
 - Les objectifs de développement durable (ODD)
 - D'autres instruments internationaux
- La Résolution 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies, etc.

2. LE CADRE NORMATIF NATIONAL

- La constitution

V. LES FEMMES AUX COTES DES HOMMES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

1. La représentation équitable des femmes dans le processus de développement

La persistance des inégalités à l'endroit des femmes dans certains aspects au niveau culturel, social et économique constitue une grande pesanteur dans le processus de développement.

Une plus grande égalité entre les hommes et les femmes accroît l'**efficience** et l'**efficacité** des actions de développement.

Les distinctions qui sont établies entre les hommes et les femmes sont d'une part d'ordre biologique, donc immuables, et d'autre part d'ordre social, et donc susceptibles de subir des modifications en vue de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice global de développement.

Plusieurs raisons justifient la prise en compte du genre dans le processus de développement. Car, elle seule permet de planifier des projets et programmes sur la base des besoins spécifiques à chaque genre. Quelques unes de ces raisons sont notamment :

- L'augmentation du nombre de ménages dirigés par les femmes et les enfants à cause du VIH/SIDA et d'autres causes comme la guerre, les catastrophes naturelles, etc.
- La différence de niveau de vie entre les ménages dirigés par les femmes et les hommes (ECAM 3)
- L'efficacité de l'aide au développement
- La nécessité de réaliser les OMD
- Le développement durable, etc.

Il ressort clairement qu'on ne peut en aucun cas parler de développement tant que les femmes ne participeront pas pleinement et sur un même pied d'égalité avec les hommes dans le processus de développement. L'égalité des sexes est donc une question fondamentale de développement et de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi il importe d'analyser la présence des femmes et l'amélioration de leur condition à tous les niveaux dans le processus de développement.

1. Transposer dans notre contexte d'exercice les principaux enjeux

Tous les secteurs d'activités sont appelés à transposer les principaux enjeux dans le contexte de l'exercice de leur métier. Ce n'est que dans la mesure où les efforts de l'intégration du genre seront fournis, dans chaque secteur et à tous les niveaux, que l'élimination des inégalités existant entre les hommes et les femmes deviendra une réalité et le développement possible.

CHAPITRE II : LE JOURNALISME SENSIBLE AU GENRE

1. INTRODUCTION

En Octobre 2013, AFEM a mené un monitoring du genre dans les médias, et a couvert 4 sites à savoir les territoires d'Uvira, de Walungu, de Mwenga ainsi que la ville de Bukavu. Les structures ci-après ont été directement ciblées:

- 3 radios rurales à savoir la Radio le Messenger du peuple d'Uvira, la Radio Bubusa FM de Walungu et la Radio Apid de Mwenga et une Radio urbaine notamment la Radio Maendeleo de Bukavu.

4 radios-clubs : CINAD (Centre d'Initiative d'Appui au Développement) de Luberizi dans le territoire d'Uvira, ZUKI de Walungu, Dunda na Yesu de kamituga et JEUD (Jeunes Unis pour le Développement) de Bukavu

2. De la prise en compte du genre dans les productions des radios, radio-clubs et noyaux clubs d'écoute

Les radios

- Productions internes : sur 38 microprogrammes 4 sont sexo-spécifique, soit 10,52%
- Productions externes : sur 87 microprogrammes, 13 sont sexo-spécifiques soit 14,94%

Les radio-clubs

- Les dépêches rédigées par les radio-clubs enquêtés : sur 67 dépêches disponibles exploitées, 4 traitent des sujets sexo-spécifiques soit 5,9% et 2 ont été rédigées par les femmes soit 2,98%

Les noyaux clubs d'écoute (NCE)

- Les magazines radiophoniques produits par les NCE enquêtés : sur 49 magazines produits auditionnés, 43 traitent des sujets sexo-spécifiques soit 87,7%. Tous ces magazines sont produits par les femmes.

En analysant ces statistiques faites par AFEM il y a 5ans, le constat est que la sensibilité au genre n'est pas encore effective.

Aujourd'hui, Une grande question est de savoir si les journalistes intègrent le genre dans les émissions qu'ils produisent sur la vie de réfugiés vivant dans les Camps de Lusenda ou dans les familles d'accueil. Prennent-ils le temps d'analyser les besoins de ces réfugiés en intégrant le genre ? Quels sont les intérêts stratégiques pour une intégration effective du genre dans la production de leurs émissions ?

3. Pourquoi parler du genre dans nos medias, dans notre société et surtout dans les émissions sur les réfugiés?

- C'est pour analyser la manière dont les responsabilités, les tâches, les situations sociétales changent pour un sexe ou pour un autre et de prendre conscience pour le changement.
- La presse est un pouvoir : il faut absolument qu'il s'approprie l'approche genre
- Il existe des textes internationaux auxquels le pays à ratifier: dans ce cas les medias vont participer à la mise en œuvre.

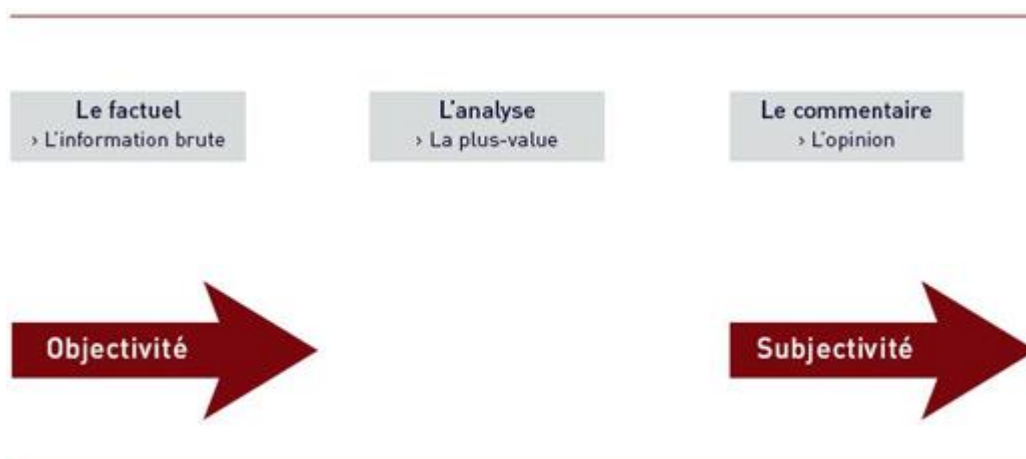
Dans le choix des thématiques, les journalistes doivent :

- Accorder une attention particulière à traiter de sujets relatifs aux conditions des femmes autant que des hommes
- Traiter les thèmes et sujets à caractère politique, économique, social de manière à susciter l'intérêt équitable des deux sexes
- Engager des efforts appropriés en vue d'inciter les femmes à s'exprimer à travers les médias
- Diffuser des programmes reconnaissant et mettant en valeur la contribution des femmes (autant que celle des hommes) dans les domaines scientifiques, politiques, sociaux, économiques

Chaque journaliste choisit un sujet et un format radiophonique. En tenant compte des caractéristiques des formats et des règles d'écriture,

V. Les formats radiophoniques : Rappel

Il existe différents formats radiophoniques (tout comme il y a différents genres dans le domaine de la presse écrite). Ces différents formats se construisent sur des principes différents et visent à être perçus différemment par les auditeurs.



a. Le factuel

Un seul principe s'impose pour les formats factuels : l'objectivité.

Il s'agit de décrire le fait, la situation, en se limitant à des éléments concrets, vérifiables, tangibles, comme le sont les « objets ».

Bien sûr, il existe des débats dans la profession sur la possibilité même de l'objectivité. Les événements sont complexes : pour les décrire, on est obligé de faire des choix, de parler de certaines choses et pas d'autres. On ne pourrait donc pas être « objectif », un fait d'actualité n'étant pas comme un objet que l'on peut décrire facilement.

On se contentera de dire que l'objectivité consiste à décrire les faits tels qu'ils se sont déroulés, donc à répondre aux 6 questions essentielles : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Pourquoi ? Comment ?

- Le papier
- La brève (La brève se caractérise par sa concision, tant dans sa durée (max 30 à 40 secondes) que dans son contenu. Synthétique, elle résume une nouvelle en répondant malgré tout aux questions principales : qui ? quoi ? où ? quand ?
- Les titres et
- Le lancement
- L'enrobé (billet monté)

- Le reportage

b. L'analyse (une plus-value)

Les différentes formes d'analyse sont :

- L'interview
- Le compte-rendu
- Le portrait
- L'intervention en direct et la revue de presse

c. Le commentaire

Le commentaire exprime une opinion. Celle de la rédaction, celle d'un journaliste ou encore celle d'un chroniqueur extérieur à la radio. C'est une prise de position, un jugement, une interprétation de l'événement... Bref, une vision personnelle d'une information.

Dans le commentaire, les journalistes oublient momentanément l'objectivité. Ici, place à la **subjectivité** et donc à l'expression de ses sentiments et de ses valeurs.

Le commentaire, c'est de la *valeur ajoutée* à une information brute, afin de la mettre en perspective, de mieux comprendre ses enjeux et de jeter les bases d'une réflexion.

CONCLUSION

A la fin de ce module de formation sur Le Journalisme Sensible au Genre, nous espérons que les participants ont compris la notion du Genre et d'autres notions connexes.

Retenons que **la représentativité équitable des hommes et des femmes dans les médias et organes affiliés aux médias** implique :

1. L'accroissement de l'intervention des femmes dans les programmes médias :

2. L'application des mesures et stratégies suivantes en vue d'améliorer l'intervention équitable des hommes et des femmes dans les programmes médias :
 - Former les membres, agents, partenaires de l'institution concernée sur les techniques en veillant à une égale représentation des hommes et des femmes
 - Accorder des périodes de stage au sein de l'organisation/institution en veillant à promouvoir les sexes sous-représenté
 - Adapter les conditions de travail au sein de l'organisation aux statuts et rôles naturels de deux sexes
 - Appliquer une discrimination positive dans les processus de recrutement en vue d'atteindre l'équilibre du genre
 - Veiller à la représentation équitable des hommes et des femmes dans la composition des panels de recrutement
 - Encourager de manière équitable les jeunes des deux sexes à participer aux émissions en qualité d'invité ou d'intervenant dans l'espoir d'obtenir l'intérêt des hommes et des femmes la profession de journaliste
 - Favoriser l'alternance de 2 sexes dans la répartition des charges et l'animation des émissions phares.
3. La sensibilité au genre dans le partage de rôles et responsabilités au sein des médias et institutions affiliées aux médias
4. La prise de conscience du rôle marginal réservé aux femmes dans les médias et institutions affiliées et conviennent de rétablir l'équité par les mesures suivantes :
 - Veiller à la représentativité des hommes et des femmes dans les avancements en grade dans les différentes départements ;
 - Veiller à la représentativité des deux sexes dans les organes de prise de décision
 - Encourager et susciter la responsabilisation progressive des femmes par l'octroi de périodes d'intérim avec pleins pouvoirs aux postes de responsabilité lorsque la femme se range en ordre utile parmi les candidats à l'intérim
 - L'animation par les femmes d'émissions à caractère politique, sportif, scientifique, parfois considérées comme de la seule compétence du sexe masculin
 - Encourager l'alternance de deux sexes dans la répartition des charges et l'animation des émissions phares.
5. Mais aussi le journaliste doit **accorder une attention au genre dans l'élaboration des programmes diffusés sur les médias** a travers des mécanismes de participation équitable des deux sexes dans les séances d'élaboration des émissions en vue :
 - d'améliorer l'équilibre du genre dans les séances de planification, d'élaboration et d'écoute des émissions, prendre les dispositions suivantes :
 - Garantir une égale maîtrise des tâches entre hommes et femmes dans processus d'élaboration des programmes
 - de Veiller à la représentativité des hommes et des femmes dans les séances d'élaboration des grilles des programmes et tout autre programme.
6. **Des mesures palliatives et incitatives à la participation des femmes dans l'élaboration des programmes** doivent être élaborées en reconnaissant la pertinence et la nécessité d'assurer un équilibre du genre dans les séances d'élaboration des émissions, notamment en invitant, si besoin, des femmes, mêmes non membres ou professionnelles, à participer aux séances de planification ou d'écoute des programmes radios.

7. Un journaliste doit toujours **prendre en compte des besoins sexo-spécifiques des femmes dans le contenu des programmes diffusés sur les médias** en :
- Identifiant des besoins sexo-spécifiques des femmes
 - Ayant conscience de la faible compréhension des besoins sexo-spécifiques des femmes dans les organes et institutions des médias ou affiliées aux médias dans lesquelles les femmes sont sous ou pas représentées.
 - s'engageant à organiser des consultations, enquêtes, sondages et focus groups pour identifier les besoins thématiques de femmes à intégrer dans les programmes

Les mécanismes de prise en compte des besoins sexo-spécifiques des femmes dans le contenu des programmes implique qu'il faut appliquer les approches suivantes en vue de couvrir de manière équitable les attentes sexospécifiques des hommes et des femmes dans les contenus des programmes ; il faut aussi accorder une attention particulière à traiter de sujets relatifs aux conditions des femmes autant que des hommes ; il faut traiter les thèmes et sujets à caractère politique, économique, social de manière à susciter l'intérêt équitable des deux sexes en engageant des efforts appropriés en vue d'inciter les femmes à s'exprimer à travers les médias ; il faut diffuser des programmes reconnaissant et mettant en valeur la contribution des femmes (autant que celle des hommes) dans les domaines scientifiques, politiques, sociaux, économiques, et enfin il faut partager les informations relatives à l'évolution de l'intégration du genre dans les institutions